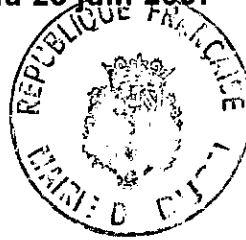


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme TENENBAUM) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : Mme POPARD - Mme MANSAT

OBJET DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - Rénovation - Première phase - Monuments historiques - Mise en appel d'offres

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 31 janvier 2005, 30 janvier 2006 et 29 janvier 2007, le Conseil Municipal a approuvé le programme de rénovation du Musée des Beaux-Arts, arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération à 42 M € H.T. (valeur janvier 2005), décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre aux Ateliers Lion, à l'exception de la restauration du clos et du couvert et des espaces protégés au sens de la législation préservant les monuments historiques, qui sera assurée par Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, et m'a autorisé à lancer une procédure de consultation pour la mission d'ordonnancement, de coordination et de pilotage de l'opération.

L'étude préalable des trois phases présentée par Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques en octobre 2006 ayant reçu un accord des services de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), il est proposé aujourd'hui de lancer les procédures nécessaires à la réalisation de la première phase de travaux, par voie d'appels d'offres.

Celle-ci, qui concerne la partie des bâtiments classée "monuments historiques", consisterait en :

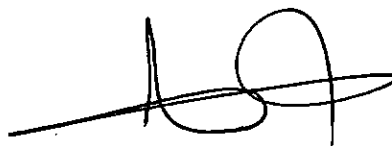
- la reprise des toitures, façades et menuiseries des ailes Bellegarde et Flémalle et de la salle des gardes,
- la restauration des sols, murs, plafonds et immeubles par destination des salles historiques dites salle des armes, des gardes, et escalier du prince.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) m'autoriser à lancer les procédures de la première phase des travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts pour la partie des bâtiments classée "monuments historiques" , par voie d'appels d'offres ;
- 2) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 3) m'autoriser, en cas d'appels d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;
- 4) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 5) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2007



PUBLIÉ LE

29.06.07